L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 24 AVRIL 1870.

43me Année—Vol. XLIII.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN, 24 AVRIL.

VENTE A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces

Par G. Lamment, à sa salle d'encan, 39, rue de Chartres—Habillements, chapeaux, articles de toilette et étoffes à nouveautés, avaries.

Par McOwan, Morris & Co., au No 29 de la rue de Chartres—marchandises sèches et fugueis.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Dimanche :

OPÉRA—Les Bibelots du Diable.

ACADÉMIE—Noeud d'Oeil.

VARIÉTÉS—Les Ménestrels de Lanse.

CIRQUE NOUVEAU—Coin Canal et Villeré.

Le Parc de Ville.

Nous avons dit hier que le gouvernement signé le bill relatif au Parc de Ville. est encore la une de ces mesures mons-trueuses par lesquelles la Législature ac-tuelle ou gouvernement le pouvoir de décer-ser ses amis ou à se dénoncé le privilège ajouter les bourses des contribuables. Ville est privée de tout contrôle sur administration de son parc. Cinq commis-res, nommés par le gouverneur pour ns, auront la direction exclusive du Ils peuvent à leur gré, exproprier les priétaires voisins, et ils disposent seul-ts contrôle du produit d'une taxe au-de un huitième de un pour cent que ville est tenue de lever et de leur re-tre. Les commissaires ont, en outre, le l'hypothéquer le parc et ses dépen-s. Ils n'ont aucun cautionnement à ir, ne sont responsables envers per-, ne sont liés par aucune disposition tivement aux travaux en embellisse-à faire au parc, si bien que leur devenir des sinécures qui pour-devenir fructueuses.

s avons toujours cru que les taxes devaient être votées soit par les es de la localité, soit par leurs re-sentants, la Constitution n'accordant à slature que le pouvoir de lever de-cales et uniformes pour tout l'Etat. s législateurs radicaux ont changé . M. Warmoth et ses délégués éva-désormais aux électeurs l'embarras-ser ou d'administrer, ils ne leur lais-bientôt plus qu'l'exercice d'un droit civique — celui de payer le-

Notre confrère du *Bulletin* fait observer taxe pour le parc ayant un effet ré-ut et devant commencer avec l'année il s'en suit que les contribuables au payer en 1870 un quart de un pour et il fait la récapitulation suivante taxes de ville :

Fonds de Ville.....
Police Métropolitaine.....
Taxe d'Ecoles.....
Taxe générale.....

Total, trois pour cent.....

Il faut ajouter à cela la taxe générale, un demi pour cent croyons-nous, la spéciale que la Compagnie des Levées-Mississippi est autorisée à lever sur les propriétés urbaines et peut-être quelques-uns nous publions et on aura une du fardeau qui pèse sur la propriété de la Nouvelle-Orléans, en n'y comptant pas les taxes fédérales.

La demande de mise en faillite du Chemin de fer de Jackson.

Dans la dernière séance du Conseil Municipal, le maire Flanders nous a donné le mot de l'énigme. Chacun se demandait à quoi pouvait aboutir la démarche présentée par M. Gernon, pour la mise en faillite du chemin de fer de Jackson et il savait à quoi pourrait profiter cette manœuvre. M. Flanders a levé toutes ses craintes en demandant que le Conseil fasse la vente des actions de la ville, sous-crites au chemin était déclaré en faillite la ville pourrait tout. On ne sait trouver plus naïvement que la pétition M. Gernon n'a pas eu d'autre objet que fournir au Conseil un prétexte pour ra-la vente.

Il paraît que le gouverneur Warmoth a été irrité de voir la position prise par ses autres du Conseil dans cette affaire. Leur a signifié d'avoir à revenir sur ses pas, et, comme il fallait une raison, ils ont mois en apparence, pour le la demande de mise en faillite a été.

Lorsque la vente des actions de ville sera ratifiée, cette demande sera et elle n'a pas le moindre ment. M. Walton, M. Flanders et ses sont déjà disposés à ratifier la et l'affaire sera probablement fait les malfaiteurs liront ces lignes. Nous nous en compte-rendu de la séance soir pour le résultat.

DISCOURS DE M. SHELDON.—Le Ré-a publié hier, un discours d'un chef-bagger qui contestent les spé-partement, aux démocrates élus re-tants au Congrès. Au milieu d'un de mensonges et de calomnies nom-quoi l'assertion suivante : "Je dé-ns que les propriétés de cet Etat pé-rapidement dans les mains de ces-bagers, etc." Voilà qui est frap-ons. Mais M. Sheldon oublie d'ajou-ne c'est par le vol, la fraude et les ions que ce phénomène s'opère-ns. Ils savent faire les carpet-bagger-ront toutes les propriétés de l'Etat ne restera d'autre ressource aux cen-ateurs que de mendier des places au-de ceux qui les auront dépouillés.

Carte Blanche de Bouché Fils & Vredenburgh & Co., agents.

AVIS SÉCRÈTS MÉDICAL ! — Le Docteur a acquis une grande réputation nombreux succès obtenus dans le traitement des maladies dé-ariennes. Une personne de cette M. E. F. Bowler, rue Jackson 19, le Dr Hunter a guéri d'une maladie grave, rend hommage aujourd'hui à ce, dans une lettre que l'on trouve-nos colonnes d'annonces. En mé-que la Dame de M. Bowler, nous-nait une communication du Dr-, traitant d'un sujet médical fo-hant intérêt. L'heure avancée à la-nous est arrivée cette communica-ne nous permet pas de la publier au-hui. Nous rappellerons au public les Drs. E. et R. S. Hunter sont vi-rue du Canal 165, de 9 à 4 heures-la semaine, et le dimanche de 9 à

Carte Blanche de Bouché Fils & Vredenburgh & Co., agents.

FAITS DIVERS.

Dans le monde clérical, on an-comme prochaine la promotion au-dignité de nonce apostolique Mgr Chigi-Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Une rumeur fait parler du journal la-temps de l'article 31 du nouveau-projet du Sénat, tout projet de sénatus-consulte portant modification de la-constitution doit être soumis à deux délibé-rations séparées par trois jours d'intervalle. Aussi, quand le projet actuel de sénatus-consulte aura été discuté et adopté-le Sénat, un ajournement de trois jours devra-intervenir trois jours après ce premier-vote, et seulement après avoir reçu une-nouvelle sanction que le sénatus-consulte-prendra définitif.

La maladie régnante, quoi qu'en dé-ne saurait la petite vérole, vient de fran-chir l'hôtel de l'ambassade de Prusse à-Vienne, à grande joie pour l'attaché de l'ambassade en personne, M. de Werther.

La candidature du général Changar-nier à l'Assemblée n'est pas un vain bruit : elle posée par des membres mêmes de l'Assemblée. Nous croyons que M. Thiers et Guizot n'y sont pas étrangers. Ce qui est certain, c'est que le général Changar-nier, tout en se montrant reconnaissant de l'intention de ses amis, n'a encore fait aucune démarche.

On se demande crise ministérielle devant la nouvelle Chambre.

Il y a un ministère que le vendrait voir supprimer tout de suite, c'est le ministère d'intérieur, en prête l'oreille.

"Quel? demanderait-on en chœur.

Le ministère d'intérieur.

Cueilli derrière un parapet officiel, il est question du mariage de M. Maurice Richard.

Après tout, c'est une fort belle dot que père donne à sa fille : quinze cent mille francs, cela ne se trouve pas tous les jours dans les mains d'un millionnaire.

Bah ! Ne voyez-vous donc pas, mon ami, que cet opulent bon-père n'est qu'un vieux sacré-imbécile ?

Comment le connaissez-vous ?

Il met quinze mille francs de sa caisse, et c'est pour les mettre en portefeuille.

NOUVELLE-ORLÉANS, 22 avril 1870.

Messieurs les Éditeurs de l'Abeille,

Messieurs,

La narration que j'ai publiée il y a quelque temps dans les colonnes de votre journal d'un coup double fait par M. Bombonnel sur deux grands lions ayant paru exagérée à quelques uns de vos lecteurs, je ne crois pouvoir mieux répondre à leur incrédulité qu'en vous adressant des détails sur un autre fait qui probablement leur paraîtra fabuleux.

Une troisième édition des chasses de M. Bombonnel devant être publiée sous peu à Paris dans le *Journal des Roches*, je m'étais abstenu de continuer mes récits afin de ne point diminuer l'intérêt que cette œuvre si dramatique doit inspirer en ce pays. Quant à l'exactitude des détails, ils sont trop avérés en Europe pour qu'on puisse se permettre de les suspecter partout ailleurs. Le chasseur qui nous occupe peut à bon droit étaler sur sa poitrine les nombreux signes honorifiques qui attestent ses hauts faits.

Cette fois, M. Bombonnel, dans la nouvelle chasse que je vais requisiter ne se trouvera pas seul ; et, si les circonstances, du reste, ont été favorables, il le sera cependant évident pour tous qu'au dévouement son courage, son sang-froid et son habileté ont préservé ses collègues et lui même du plus grand des dangers.

Veuillez agréer, Messieurs les Editeurs, mes salutations empressées.

Colonel A. Ferrier.

Une Chasse en Afrique.

QUATRE LIONS TUÉS.

Dans le commencement du mois d'avril de l'année 1865, deux personnages de distinction émerveillés des récits de chasse que contenaient différents journaux d'Europe, résolurent de débarquer en Afrique et, avec un empressement que peuvent seuls donner le vrai courage et une intrépidité à toute épreuve, se dirigeaient avec rapidité à vous les montagnes de l'Aurès situées dans la province de Constantine. Dans cette contrée se trouvaient alors M. Bombonnel et M. Chassaing son digne émule.

A tout prix, les nouveaux venus voulaient assister au spectacle d'une de ces chasses étonnantes où l'homme andacieux doit sauver vainqueur quelquefois même corps à corps, ses plus redoutables ennemis.

Dès leur arrivée à Bathna, l'hospitalité la plus empressée leur fut offerte, et, malgré le très grand danger qu'il peut y avoir à se mêler tous dans de pareilles entreprises à Sadjoindre des compagnons inexpérimentés, il fut décidé qu'on commencerait immédiatement les apprêts du départ. Quelques lions, jeunes et forts, la petite troupe pleine de gaieté et d'espérance, atteignait le village de Trachla.

A trois milles environ, de cette dernière localité, se trouve une immense dépression de terrain, profonde et boisée, presque impénétrable et réputée comme le repaire habituel de nombreuses bêtes fauves. C'est la vallée d'Ourian. Lors de la venue des Français en Afrique, les indigènes de la contrée se nourrissaient pratiquement ces lieux le berceau des lions ; mais depuis, MM. Bombonnel, Chassaing et quelques autres se sont appliqués à les exterminer en titre, et cet endroit ne s'indique plus maintenant que comme le tombeau des lions. Les lions avec certitude se trouvaient ravagés : tout et nuit, il ne bêtail disparaissait avec une rapidité effrayante, et les Arabes apprenant de tous leurs vaux les deux hardis chasseurs, ne doutaient qu'ils n'eussent pu les